



## GRAND PRIX DES AUTEURS DU MAINE ET DU LOIR

*Écrivez la nouvelle de l'automne*

ÉDITION 2022 :

« *Premier amour* »

### RÈGLEMENT DU CONCOURS

**Article 1 : Dates :** L'association littéraire des Auteurs du Maine et du Loir, organise un appel à écriture de nouvelle pour la première édition du Grand Prix des AML sur le thème :

« *Premier amour* ».

Ce Grand Prix se déroulera du 26 septembre au 30 novembre 2022. Pendant toute la période, les textes peuvent être transmis. La date limite d'envoi de votre texte est fixée au 30 novembre 2022 à minuit (caché de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Auteur du Maine et du Loir  
Grand Prix  
BP 60161  
72056 LE MANS CEDEX 1

L'œuvre présentée doit être inédite et ne pas avoir obtenue de prix dans un autre concours littéraire.

**Article 2 : Participation et thème :** Le Grand Prix des AML est ouvert à toute personne francophone dès 16 ans, écrivant en français. L'écriture inclusive n'y est pas autorisée, au motif qu'elle dénature la langue française. Les membres du Conseil d'Administration de l'association des Auteurs du Maine et du Loir ne sont pas autorisés à concourir. La participation à ce concours est gratuite. Pour cette première édition nous vous invitons à écrire une nouvelle dont le thème est : « *Premier amour* ». Le but du concours est d'imaginer une aventure de votre choix sur ce thème, ou d'écrire un texte inédit et passionnant qui mette en valeur votre vécu.

**Article 3 : Style :** Rédigez une nouvelle dont la définition selon le Centre Européen pour la Promotion des Arts et des Lettres est la suivante : « Brève, intense, dramatique, la nouvelle littéraire n'est pas un roman en miniature. Son rythme est plus rapide, plus haletant, il n'y a pas de place pour de longues descriptions, digressions philosophiques ou analyse et introspection psychologique. Les personnages sont réels (ou probables) dans un contexte

historique et géographique identifiable : ce qui la distingue de celui du conte ». La fin d'une nouvelle surprend, elle contient une chute. Une seule nouvelle sera acceptée par auteur. À la fin de l'exemplaire vous devrez noter « œuvre certifiée originale, personnelle et inédite ». La qualité d'un texte exige des constructions grammaticales correctes, une bonne orthographe et une ponctuation soignée : éléments indispensables au plaisir du lecteur !

Le non-respect des consignes, le plagiat entraîne l'exclusion de votre texte au Grand Prix des AML.

**Article 4 : *Format*** : Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul texte comprenant entre 10 000 au minimum, et 15 000 signes au maximum, (caractères et espaces compris), soit de trois à cinq pages. Le texte sera dactylographié en noir, au format A4 avec une police de caractère identique (times new roman, corps 12, interligne 1,5). Le texte ne pourra excéder 5 pages numérotées, en recto avec des marges de 2.5 cm. La première ligne de la première page portera le titre du récit. Les pages ne doivent comporter aucune indication personnelle permettant d'identifier l'auteur. Elles ne doivent pas être signées.

**Article 5 : *Envoi et identification*** : Pour préserver l'anonymat de chaque participant, l'auteur placera dans son envoi postal, deux exemplaires des fichiers (une page de garde comprenant les informations suivantes : Prénom NOM pseudonyme, si utilisé, date de naissance, courriel, téléphone(s), adresse postale, nationalité. Le fichier comportant son texte avec sur la première page le titre de la nouvelle, sans autres éléments distinctifs, ni nominatifs. Pour les mineurs, une autorisation parentale accompagne l'envoi.

**Article 6 : *Jury et Prix*** : Un jury composé de personnes qualifiées (écrivains, journalistes, universitaires, etc.) votera pour les textes des trois finalistes qui seront publiés dans une revue locale. Les résultats seront annoncés sur le site des AML. Les lauréats seront invités à recevoir leurs prix lors de l'édition « Plumes et Pinceaux » suivante au parc Théodore Monod au Mans. Le lauréat sera récompensé du premier prix de 300 € et recevra des cadeaux, le second et le troisième recevront chacun 100 € en plus de cadeaux. Les décisions du jury sont sans appel. Les délibérations sont confidentielles. Les lauréats du Grand Prix 2022 pourront s'ils le désirent participer au jury du concours de l'année suivante.

**Article 7 : *Droits de propriété littéraire et artistique*** : Il est entendu que l'auteur déclare être l'unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique et garantit à l'organisateur et à l'éditeur la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis, contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques. Les lauréats s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur. Le jury s'autorise à faire paraître les nouvelles primées dans le magazine édité par ses soins et sur le site Internet des Auteurs du Maine et du Loir, à partir du fichier numérique des participants lauréats.